

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

Séance du 28 mars 2013

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles, convoquée le 15 mars 2013, s'est réunie le 28 mars 2013, à Villabé (91), sous la présidence de Mme Marie-Claire BOZONNET, directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet.

Mme BOZONNET constate que le quorum, qui s'élève à sept membres votants, est atteint et ouvre la commission départementale de consommation des espaces agricoles.

L'ordre du jour comprend :

- bilan des activités de la CDCEA depuis sa mise en place (2011) et débat ;
- étude du PLU de Marolles en Hurepoix ;
- étude du PLU de Saclay.

Présentation du bilan des activités de la CDCEA et débat :

La carte récapitulative qui a été présentée suscite des commentaires et quelques demandes de modifications.

Elle sera transmise modifiée aux membres de la CDCEA, ainsi que le diaporama de présentation.

La carte mise à jour figurera également sur le site internet des services de l'État en Essonne.

Un questionnement apparaît sur les suites données aux réserves exprimées par la commission, en cas d'avis favorable avec réserves. Il est demandé qu'un suivi soit effectué par la DDT sur la prise en compte dans les documents d'urbanisme des ces réserves.

La Directrice départementale des territoire souligne le fait que cet avis est généralement repris par les services de l'État dans l'avis du Représentant de l'État (Préfet) sur le document concerné, ce qui leur donne un poids certain.

La chambre d'agriculture demande que soit réalisé un suivi statistique des autorisations de construire en zone A.

Les représentants du monde agricole rappellent que l'objectif fixé à la CDCEA est la réduction de moitié de la consommation des espaces agricoles. Comment vérifier que cet objectif est respecté ?

La DDT rappelle que cette importante remarque a été prise en compte dans l'avis de la CDCEA qui a été signé par le Préfet, relatif au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

PRÉSENTS A LA COMMISSION:

Avec droit de vote :

- Mme BOZONNET, directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- M. MORCHOISNE, représentant la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Île de France Ouest (FDSEA) ;
- M. MARCILLE, chambre interdépartementale d'agriculture d'Île de France (1ère partie de la réunion) ;
- M. VINCENT, représentant les jeunes agriculteurs, (avec pouvoir de M. SAGOT) ;
- Mme CARRAI, représentante de l'association de protection de la nature : « NaturEssonne » ;
- M. GUY, chef du service économie agricole, représentant la DDT (SEA/DDT 91).

Sans droit de vote :

- Mme DEVEZE, chambre interdépartementale d'agriculture d'Île de France ;
- M. LIENARD, représentant la SAFER ;
- M. AUGUSTIN, président de la chambre des experts fonciers de Paris et Île de France ;
- M. LE LAURENT, responsable du bureau planification du STA Nord-Ouest (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- M. NIEBUDEK, responsable du Service Prospective, Aménagement et Urbanisme (SPAU/DDT 91) ;
- Mme GROLLEAU, Service Économie Agricole (SEA/DDT 91).

Ont présenté leur projet à la commission :

- M. JOUBERT, maire de Marolles-en-Hurepoix ;
- Mme LANGLOIS, directrice de l'urbanisme de Marolles-en-Hurepoix ;
- M. CURAT, maire adjoint à l'urbanisme de Saclay ;
- Mme LELIEVRE, du bureau d'étude « espaces-Villes ».

EXCUSÉS

Avec droit de vote :

- Mme ROBILLARD, vice-présidente du conseil général de l'Essonne, maire de Palaiseau ;
- M. BOUSSAINGAULT, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale ;
- M. MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. MARCILLE, chambre interdépartementale d'agriculture d'Île de France (2ème partie de la réunion ; pouvoir à M. Morchoisne) ;
- Mme PEIGNE, représentant l'ordre des notaires ;
- M. SCHOETTL, président de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL), maire de Janvry ;
- M. PAGE, représentant l'Union des Maires de l'Essonne, maire de Saclay ;
- M. SAGOT, représentant le syndicat des propriétaires agricoles, (pouvoir à M. Vincent).

**La présidente de la CDCEA,
représentant le Préfet**



Marie-Claire BOZONNET